

BUREAU DIRECTEUR

REUNION EN VISIO-CONFERENCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2020 à 15 heures

PV N° 2

Présents : MM. LAFRIQUE, AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, DUFAUD, MOUTON, Mme LORCERIE, MM. DELAGE, COUBRET, GAYET.

Le Président accueille avec plaisir tous les membres du Bureau, et les remercie de leur présence dans ce contexte si particulier.

Il remercie Antoine DELAGE et Laurent GAYET pour la mise en place de cette visio-conférence.

En préambule, les Membres du Bureau ont une pensée pour l'ensemble des personnes touchées par le virus et soulignent le travail remarquable effectué par tous ceux et celles qui s'occupent de nous au quotidien : les personnels soignants, services de secours, employés des commerces encore ouverts, tous les professionnels en première ligne qui nous permettent de mieux vivre le confinement.

Ils recommandent à chacun de bien respecter les consignes sanitaires et de ne pas relâcher la vigilance. Et ils adressent leurs pensées amicales à tous les licenciés du foot creusois, qui font preuve depuis le début de la pandémie d'un grand sens des responsabilités. Ils remercient chaleureusement les Présidents et dirigeants qui s'efforcent, dans ces moments difficiles, de maintenir le lien entre tous les licenciés, prouvant une fois de plus le rôle social de notre sport.

I - POINT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL DU DISTRICT

Le Président rappelle qu'au terme d'une réunion avec les Vice-Présidents, la décision a été prise de fermer le District dès le 16 mars pour répondre aux décisions gouvernementales.

Aucune réunion ne s'est donc tenue au Siège depuis cette date.

Les quatre salariés du District sont donc au chômage partiel depuis le 16 mars. Le Président confirme qu'il a procédé à la demande d'autorisation auprès des services de l'Etat, dès obtention des codes d'accès à la plateforme, le 9 avril.

Il a reçu le 11 avril la notification de la part de l'ASP autorisant la mise au chômage partiel des quatre salariés. Nous disposons désormais d'un an, à compter du 30 juin 2020, pour effectuer la demande d'indemnisation, en fonction des heures non travaillées.

L'éventualité d'une reprise des salariés est évoquée en fonction des besoins du service et après concertation, voire en télétravail, pour préparer la saison prochaine, en fonction de la date de déconfinement. Les mesures sécuritaires indispensables devront être mises en place au Siège avant toute reprise.

II - DECISIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL ET CONSEQUENCES SPORTIVES

Le Président rappelle la réunion du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football le 16 avril, à laquelle il a participé, et au cours de laquelle l'ensemble des informations sur l'évolution de la situation sanitaire a été examiné.

Il en ressort les points suivants :

- Les compétitions des Ligues et Districts sont arrêtées à la date du 13 mars 2020.
- Les classements sont établis en distinguant 2 situations :

a/ les équipes ont toutes joué le même nombre de matchs : la position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points

b/ les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matchs : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs.

- Le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du Championnat concerné mais, en revanche, il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation par groupe
- Il ne sera pas attribué de titres de Champions pour la saison 2019/2020.

Compte-tenu de l'ensemble des dispositions prises par la Fédération Française de Football, Jean-Pierre BETOUX présente à ses collègues les classements tels qu'ils pourraient être établis dans chaque Poule à la date du 13 mars 2020.

Le Bureau demande aux Commissions concernées (gestion des compétitions seniors, jeunes, féminines et futsal) de bien vouloir examiner dans les meilleurs délais les situations les concernant.

Une réunion du Comité de Direction sera programmée par la suite, ce qui permettra d'officialiser les classements et d'en donner connaissance aux clubs.

Autres décisions du Comité Exécutif :

- Le calendrier des Assemblées Générales Electives a été revu.
- Une réflexion est en cours afin de mettre en place un fonds de solidarité à destination des clubs impactés financièrement par la situation sanitaire.
- Les formalités administratives concernant les engagements des arbitres ont été allégées pour le début de la saison 2020/2021. David WAILLIEZ et Georges CHANUDET en ont pris connaissance avec satisfaction.

III - CONSEQUENCES FINANCIERES DE LA CRISE SUR LE DISTRICT

Les Membres du Bureau évoquent l'impact de l'arrêt des activités sur les finances du District.

La diminution des ressources, liée à la fin des compétitions, risque de ne pas être compensée par les économies réalisées.

Le Trésorier chiffrera tous ces éléments pour la prochaine réunion du Comité de Direction.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier ANS** : Michel MOUTON informe ses collègues que le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport doit être déposé pour la fin mai.

- **Animation de la page Facebook du District** : le Président remercie Antoine DELAGE pour son implication et invite tous les collègues à relayer au maximum ses initiatives.
- **Fixation de la date de l'Assemblée Générale Elective** : une proposition sera faite au Comité de Direction en fonction du calendrier national et régional.
- Le **Président demande à chaque Membre de réfléchir à l'éventuelle organisation en septembre d'une manifestation** qui permettrait de rassembler les forces vives du football creusois pour «relancer la machine». D'autant que la traditionnelle Soirée des Récompenses de la fin de saison devrait être annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 heures.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.